

Die Uniformen der französischen leichten Infanterie 1799-1805

Pierre-Yves Chauvin

Membre de la Sabretache

1799, zum Beginn des Konsulats

- Zu diesem Zeitpunkt weiß man relativ wenig über die Uniform der leichten Infanterie:
- Der Rock ist blau, kurz zumindest für die Mannschaften, die Epauletten sind grün oder rot (Carabiniers)
- Quid der Ärmelaufschläge?
- Veste, Hose, Gamaschen...je nach dem, was verfügbar ist.
- Kopfbedeckung ? Hut, Helm Mod. 1791 ?
- Es fehlt einfach an zuverlässige Quellen

Beispiel Seele



1799: das Mirliton setzt sich durch ?

- 1798/1799: die zeitgenössischen Abbildungen zeigen mehr und mehr das Mirliton bei der leichten Infanterie, als diese Kopfbedeckung sich bereits bei der leichten Kavalerie und Artillerie durchgesetzt hat. Die Offiziere tragen nach wie vor den Hut.
- Der Rock ist jetzt definitiv kurz für die Mannschaften. Die Ärmelaufschläge scheinen auch vorwiegend spitz zu sein.



Die Schlacht
bei Verona
von Rugendas



Das Plänckeln,
Rugendas



Die Franzosen
vor Biberach,
von Johann
Sebastian Dirr



Französische
Armee auf
dem Marsch,
Wilhelm von
Kobell, 1800



1799/1800: Beispiel 1ste leichte Halbbrigade

- Die erste leichte Halbrigade nimmt an dem Feldzug in der Schweiz mit ihrer 2 ersten Bataillonen. Das dritte Bataillon befindet sich bei der Rheinarmee. Am 30-März 1800, das zweite Bataillon kommt auch auch zur Rheinarmee, und trifft das dritte Bataillon wieder.
- Es existiert 3 Quellen über die 1ste leichte Halbbrigade um diese Zeit:
- Die Papiersoldaten der Carl Sammlung, die Gruppe wurde 2011 verkauft und befindet sich in privaten Händen
- Die Züricher Bilderhandschrift von 1799
- Die Gemälde von Wilhelm von Kobell über den Lager in Oberförhing im Sommer 1800.

Die Züricher Bilderhand- schrift – Die Franzosen



La collection
Carl



In Oberförhing
Sommer 1800
von Wilhelm
von Kobell



In Oberführung
Sommer 1800
von Kobell,
Detail



1800: Inspektion der 14ten leichten Halbbrigade

- Am 19. Januar 1800 führte der General Schauenburg die Inspektion der Halbbrigade in Basel durch:
- *Les habits-vestes sont dans le plus triste état, il en est de même des vestes et culottes. Il manque généralement de guêtres. Le mauvais état de la chaussure a forcé le corps à accepter 900 paires de souliers de rebut.*
- *Une partie des hommes présents n'ayant que des lambeaux de chapeaux, et une dizaine d'hommes par compagnie, n'en ayant pas reçu du tout. La demi-brigade a reçu shakos.*
- *Les armes sont en mauvais état. Il y a environ 200 baionnettes de perdues et une partie des sergents et caporaux est sans sabres. La buffleterie est dans le plus mauvais état et il en manque beaucoup.*
- *Il ne peut être fait mention de la tenue lors qu'un corps a essuyé des pertes aussi considérables en hommes, qu'il quitte le cantonnement le plus misérable, qu'il n'a pas reçu de solde depuis 5 à 6 mois.*

1800: Inspektion der 9ten leichten Halbbrigade

- Am 26. Februar 1800 führte der General Schauenburg die Inspektion des 3ten Bataillon der Halbbrigade durch:
- *L'habillement de ce bataillon est encore très passable, tous les chasseurs sont coiffés de shakos presque neufs, ceux des carabiniers sont très jolis. Les vestes et les culottes peuvent encore passer. La buffleterie est aux deux-tiers neuve, ainsi que les havresacs.*
- *L'armement est en assez bon état. Le chef a encore environ cent fusils de reste. Les compagnies incorporées dans ce bataillon ont déjà reçu une partie des effets des bataillons dont ils faisaient partie. Le nombre d'habits complets se porte à 200.*
- *Le chef de bataillon Kuhmann vient de recevoir de Paris où était le dépôt de la 9ième légère 600 paires de souliers, une paire de guêtres pour chaque homme, et d'autres effets de petit équipement. Il y a environ 200 paires de culottes en avance à la suite du corps. Chaque homme a aussi deux chemises et une de réserve dans le magasin à la suite du corps. Il a reçu il y a 6 mois 538 capotes.*
- *Ce bataillon a un arriéré de solde de 4 mois.*
- *Je pense qu'il serait utile pour l'avantage de ce bataillon de pouvoir les réunir (die 3 Bataillonen) ayant un urgent besoin d'instruction.*
- *L'espèce d'hommes du bataillon est en général jolie (c'est passé les deux tiers de conscrits). Ce bataillon vient d'essuyer de grandes privations pendant 5 mois à Kehl. L'esprit de désertion s'y introduit. Le 4 de ce mois la 1ière compagnie a perdu dans une nuit 12 hommes avec armes et bagages, et le 5 une autres compagnie en a perdu 7.*

1800: Neue Inspektion der 14ten leichten Halbbrigade

- Am 17. März 1800 inspezierte der General Schauenburg die Halbbrigade erneut:
- *L'habillement est toujours dans le misérable état où je l'ai trouvé le 30 nivôse. Les capotes qui restent ne sont que des haillons tombant en lambeaux. Les meilleures ont été emportées par les conscrits déserteurs.*
- *Il n'y a d'habillé passablement dans ce corps qu'environ 600 hommes y compris les compagnies de chasseurs ci-dessus désignées (aus den „Bataillons auxiliaires“ der Aube, Côte d'Or, Dordogne, Allier, Charente, Haute-Saône, Meurthe, Loire)*
- *L'équipement est au deux-tiers passable, il manque 121 fusils qu'on doit leur faire délivrer. Il y a un grand besoin de caisses de tambours*

1800: und
dann aus der
Sammlung
Carl



9te leichte
Halbbrigade
in Marengo ?



Lejeune,
Schlacht bei
Marengo



Die Schlacht
bei Marengo,
Detail



Das Marengo Gemälde: Die Uniform aus dem Jahr 1801

- Lejeune kehrt in Herbst 1800 nach Paris zurück. Er malt zuerst ein Gemälde (die 3 Brüder Berthier?), und fängt anschließend mit dem Marengo Gemälde an.
- Das Gemälde wird ab dem 5. September 1801 bei der Kunstausstellung vorgestellt, im ersten Raum, und es ist ein großer Erfolg. Joseph Bonaparte und Berthier leihen sich das Gemälde aus. Berthier lässt eine Kopie anfertigen.
- Die 9e leichte Halbrigade kommt Ende Mai 1801 von Italien zurück, und wird in Paris untergebracht, als Teil der Pariser Garnison.
- Die Inspektion vom 17. Nivôse An10 (07. Januar 1802) informiert uns, daß 3257 Tschakos seit dem 01. Vendémiaire An9 (23. September 1800) ersetzt worden sind.
- Es war im Interesse von Lejeune, als junger Künstler, der zum ersten Mal bei der Kunstausstellung seine Werke vorstellt, den Parisern einfache Schlüssel zu geben, damit sie das „Marengo“ besser interpretieren können.

Eine Ansicht aus der Kunst- ausstellung



Der Fall der 11.
leichten
Halbrigade in
Nürnberg
Dezember 1800-
März 1801



Die 11. Leichte Halbbrigade

- Die 11. war in Eindhoven einquartiert, als dann das französisch-hollandischen Korps des Generals Augereau nach Nürnberg beordert wurde, um die linke Flanke der Armee des Generals Moreau zu sichern.
- Das Korps hat in Feucht gegen die Österreicher gekämpft
- Die Einheit blieb von Dezember 1800 bis März 1801 in Nürnberg, und ließ eine bleibende Erinnerung hinter sich



Abmarsch der Franzosen am 28. März 1801



Diverse
Abbildungen
von
verschiedenen
Künstlern



Die Halbbrigade und alle ihre Chargen



Die Musiker
der 11.
leichten
Halbbrigade



Entscheidung vom 4. Brumaire AN10 (26. Okt. 1801) über die Ausrüstung

- Ab diesem Zeitpunkt wird der leichten Kavalerie (Jäger zu Pferd und Husaren), der leichten Artillerie und der leichten Infanterie eine neue Kopfbedeckung gegeben.
- Der Tschako wird jetzt offiziell ähnlich zum Modell der 11. leichten Halbbrigade
- Dieser Tschako besitzt nun vorne theoretisch einen Horn aus Messing
- Der Stutz kann sich rechts oder links befinden. Die Kokarde ist links.
- Der Behang sollte theoretisch grün für die Chasseurs sein, und rot für die Carabiniers.

Die Inspektion vom 10.Nivôse An10 (7. Januar 1802)

- Die 9. leichte Halbrigade befindet sich in 2 Kasernen in Paris: Babylone und Oursine, und wird am 7. Januar 1802 vom General Mortier inspiziert, der die Garnison von Paris unter sich hat.
- Der Inspektionsbericht wurde auch in einem Artikel vom General Vanson bei der Sabretache 1897 veröffentlicht.

Die Inspektion vom 10. Nivôse An10 (7. Januar 1802)

- *Quoique la tenue soit généralement belle, le général inspecteur aurait aimé trouvé plus d'uniformité. Les officiers ne sont pas coiffés de la même manière. Ils placent le chapeau indifféremment sur l'un ou l'autre sourcil, toutes les bottes ne sont pas uniformes et point soigneusement assujetties. Beaucoup d'officiers portent la plaque au ceinturon par-dessus la veste, tandis que les officiers supérieurs ont seuls ce droit.*
- *Quelques sous-officiers placent mal leurs galons sur les manches de leur habit; les caporaux les portent en laine rouge au lieu de jaune. Les sergent-majors et les fourriers ne sont pas tous armés d'un fusil. Ils doivent l'être.*
- *Les cheveux des sous-officiers, carabiniers et chasseurs ne sont pas également coupés aux faces et à la queue qui n'est point attachée avec une épingle ainsi que le prescrit le règlement.*
- *Il y a beaucoup de cols et mouchoirs de couleurs gras et sales, et quelques-uns ont la barbe en forme de collier par-dessus. Les épauettes des carabiniers et chasseurs sont placées trop en arrière, elles doivent partager également l'épaule.*

Die Inspektion vom 10. Nivôse An10 (7. Januar 1802)

- *Les habits vestes sont généralement mal battus et brossés. Ils sont trop étroits de la poitrine et les manches un peu courtes ainsi que les collets.*
- *Les pantalons à l'infanterie légère n'étant que tolérés, ils devraient être fermés par une couture sur les côtés en dehors, au lieu de l'être avec les boutons; cette façon étant adoptée pour les pantalons d'écurie des hussards, elle ne peut être considérée comme de grande tenue pour l'infanterie légère.*
- *Quelques hommes portent leur baudrier et leur porte-giberne trop longs, ce qui empêche d'abord la buffleterie de bien croiser sur la poitrine et oblige le soldat à se baisser en arrière pour prendre la cartouche et fait croiser le sabre entre les jambes dans les marches précipitées.*
- *Les fusils ne sont pas nettoyés de la manière prescrite, quelques canons sont polis à la baguette, d'autres sont rayés et des clous dorés sont enfoncés dans les crosses sous-prétexte de reconnaître le fusil. Ils doivent être tous numérotés.*
- *Le général inspecteur recommande aux chefs de brigade de faire disparaître promptement toutes ces difformités en faisant strictement exécuter les lois militaires, particulièrement le titre V du règlement du 24 juin 1792 et en faisant confectionner l'habillement dans les dimensions prescrites.*

Die Antwort des
Chef de Brigade
Labassée
21.Ventôse An10
(12 mars 1802)

- *D'après l'ordre du général Mortier en date du 16 du courant, le chef de brigade ordonne, que la troupe soit coiffée et habillée uniformément et de la plus grande tenue. En conséquence pour arriver à ce but, chaque chef de bataillon choisira un chasseur perruquier, le plus instruit sur la coupe des cheveux, qui sera envoyé le 22 du courant, à huit heures du matin.*
- *Les chefs de bataillons enverront avec le perruquier un chasseur qui ait passablement de cheveux.*
- *Ces trois chasseurs seront coiffés en présence du chef de brigade en servant de modèles pour les compagnies. Les chefs de bataillon rendront responsables les commandants des compagnies afin qu'au trente du courant, la troupe soit coiffée uniformément.*

Die Antwort des
Chef de Brigade
Labassée
21.Ventôse An10
(12 mars 1802)

- Tenue des sous-officiers, carabiniers, chasseurs et tambours.
- *Les sapeurs laisseront pousser leur barbe en entier et ne raseront que la partie supérieure du menton.*
- *Les compagnies de carabiniers porteront seules des moustaches ; il est défendu de les cirer, et d'y mettre aucune drogue graisseuse, l'usage en étant malpropre et malsain.*
 - Cheveux
- *Les cheveux des sous-officiers, carabiniers, chasseurs et tambours seront coupés et attachés conformément au modèle qui sera donné ; la barbe sera faite trois fois par décade et personne ne pourra se permettre de laisser pousser le poil dessous le menton : les favoris seront rasés à 13 millimètres (6 lignes) au-dessous du bas de l'oreille.*

Die Antwort des
Chef de Brigade
Labassée
21.Ventôse An10
(12 mars 1802)

- Coiffure

- *Le bonnet sera placé droit sur la tête de manière que le nez partage également le milieu de la visière. Le plumet sera placé à droite, la cocarde à gauche, le gland du cordon à droite, la plaque du bonnet sera bien éclaircie.*

- Col

- *Le col sera noir conforme au modèle qui a déjà été donné, le col de la chemise toujours couvert de manière à ne pas être aperçu.*

- Habillement

- *Il ne sera porté d'autre habit que celui qui est affecté à notre arme. Les deux premiers crochets sur la poitrine seront toujours bien agrafés ainsi que les retroussis ; les manches seront tirées assez bas pour que l'on ne voit pas le poignet de la chemise.*
- *Les épauettes seront placées sur l'épaule et non derrière comme plusieurs les portent ce qui est contraire au règlement.*
- *Le gilet sera boutonné dans toute sa longueur et bien tiré en bas. Le pantalon sera monté le plus haut possible et la ceinture sera assujettie au-dessus des hanches par une boucle.*

Die Antwort des
Chef de Brigade
Labassée
21.Ventôse An10
(12 mars 1802)

- Chaussure

- Les sous-officiers, carabiniers, chasseurs et tambours de service seront en guêtres.
- La guêtre sera placée par-dessus le pantalon et de manière à couvrir parfaitement la boucle du soulier et nul ne pourra porter sous les armes d'autres souliers que ceux du magasin de la demi-brigade. Lorsqu'ils ne seront point en service, ils pourront porter des bas et souliers à volonté.

- Sabres

- Les sous-officiers, carabiniers porteront toujours leurs sabres, hors de service et le baudrier sera toujours placé par-dessous l'épaulette droite.
- Le baudrier ne doit pas laisser le sabre trop bas.

- Musiciens

- Même tenue que la troupe.

Die Antwort des
Chef de Brigade
Labassée
21.Ventôse An10
(12 mars 1802)

- Travailleurs aux ateliers de la demi-brigade

- *Même tenue que la troupe.*
- *Le capitaine chargé du détail de la musique et le capitaine d'habillement sont personnellement responsables de l'exécution du présent pour ce qui concerne les musiciens et travailleurs.*

- Recrues

- *Au fur et à mesure que les recrues arriveront, leurs cheveux seront coupés et attachés uniformément.*
- *Pour habituer la troupe à cette uniformité, les commandants des compagnies passeront tous les jours et à dix heures et demi du matin l'inspection de leur compagnie, les hommes de service auront leurs armes et les autres leurs sabres seulement.*
- *Ils veilleront très justement à ce que la troupe soit habillée et coiffée conformément au présent ordre.*
- *L'extrait de l'ordre de l'inspecteur général et de celui-ci sera lu trois fois de suite à la tête de chaque compagnie et affiché à la porte de chaque chambre.*
- *Les fourriers remettront aux commandants des compagnies une ampliation du présent.*
- *Le chef de brigade*
- *Signé LaBassée*

La danse des
chiens,
Carl Vernet



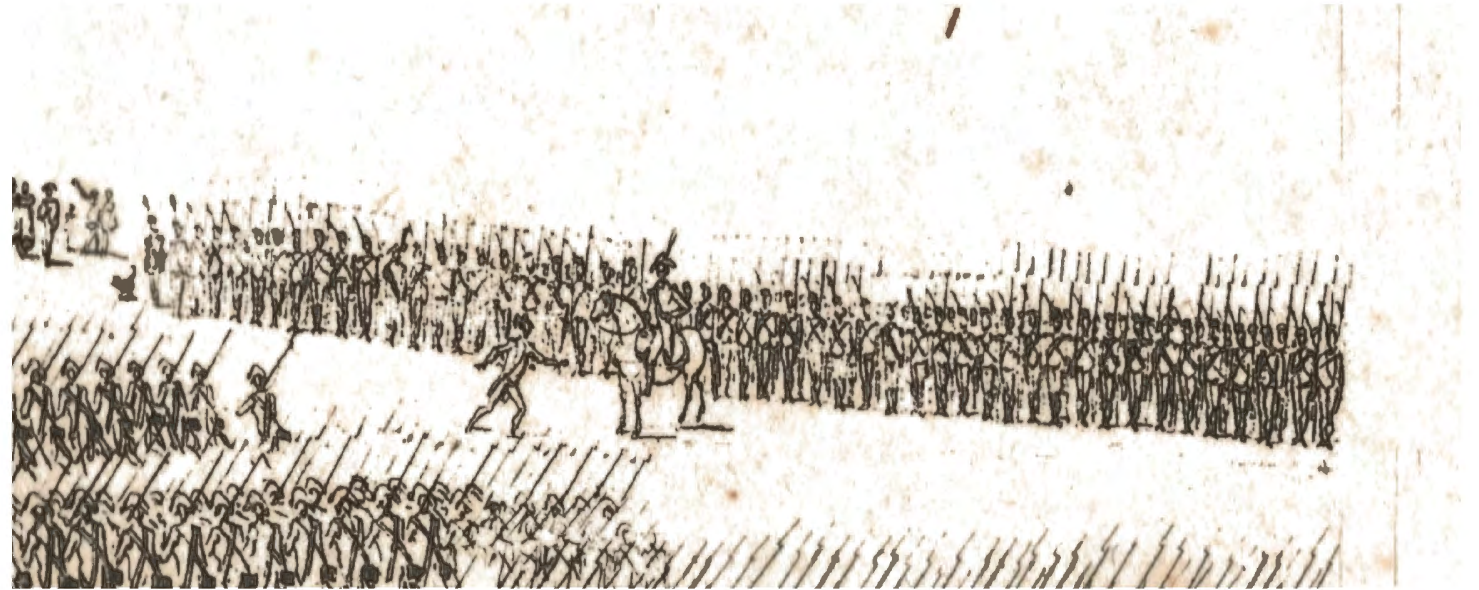
La danse des
chiens,
Carl Vernet



La revue du
Quintidi von
Duplessis-
Bertaux



La revue du
Quintidi von
Duplessis-
Bertaux



Leichte
Infanterie,
Nicolas
Hoffmann



Vielen Dank!

